



COMPTE-RENDU

Paris, le 24 juin 2025

Compte-rendu réunion FGF-FO / DGAFP

Une délégation de la FGF-FO, composée de Christian Grolier, Nathalie Demont et de 2 représentants de l'Union Fédérale des Retraités, Jean-Paul Prady et Bernard Ribet, a été reçue le jeudi 5 juin 2025 par le nouveau Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP), Boris Melmoux-Eude et son adjoint François Charmont.

Le directeur général indique qu'il souhaite rencontrer l'ensemble des organisations syndicales afin de mettre en place un dialogue social portant sur les sujets en lien avec le PLF(SS) ainsi que les élections professionnelles. Avant des travaux communs, il considère que le format bilatéral de ces rencontres permet des échanges ouverts et transparents dans les limites des contraintes et mandats de chacune des parties.

Il est convenu de faire les interventions en 2 temps, d'abord pour les actifs puis concernant les pensionnés ensuite.

Après l'avoir remercié pour cette invitation, nous avons rappelé le contexte désolant des agents de la Fonction publique : gel d'indice, grille atone, inflation, jour de carence, perte de la GIPA et amputation de 10% du traitement sur le CMO. Nous indiquons qu'il faut proposer des mesures pour redonner de l'espoir aux agents et du sens à leur mission. FO n'est pas opposé à un pilotage interministériel mais il faut trouver un lieu propice pour des échanges concrets (exemple des ratios pro-pro des attachés) qui permettent de structurer les débats (conseil national du service public). La crainte du PLF 2026, des nouvelles suppressions de postes et/ou de restructurations sont autant de sujets d'inquiétude pour les personnels et leurs représentants. Nous avons redit l'attachement de FO à la grille et au statut ainsi qu'à la bataille pour le pouvoir d'achat.

Sur des sujets précis, comme l'égalité pro, FO verra en fonction des discussions si l'on peut participer mais n'est pas à priori opposée. Focus sur la grosseur et les arrêts maladie liés à cet état qui doivent être traités de façon particulière.

Sur la PSC, le choix des opérateurs ne répond pas au modèle mutualiste et la confidentialité prévue en comité de suivi ne permet pas de rendre compte du mandat = difficultés.

Sur les élections pros, la généralisation du vote électronique doit faire l'objet d'un regard très attentif ; elle n'explique pas, à elle seule, la désaffection des agents pour les scrutins mais il faut ne pas l'aggraver, mais au contraire stopper l'abstention et trouver une voie pour ne pas sacrifier le paritarisme ni l'avenir syndical.

Sur l'action sociale, actuellement dans le viseur de la DGAFP et du ministre, nous avons soulevé les difficultés liées au manque de moyens, à la fois financiers et humains alors que le budget, de l'ASI notamment, n'est qu'une goutte d'eau dans celui de l'Etat et que le besoin des agents est grandissant, au regard de leur situation actuelle fort dégradée ; nous avons déploré le peu d'appétence de l'ancienne DGAFP pour le sujet et contesté certaines conclusions du rapport « à charge » (puisque n'ayant auditionné aucun représentant des personnels). Nous avons mis en perspective la volonté d'attractivité de la Fonction publique et le manque de mise en adéquation de l'employeur-état sur le

sujet. Nous avons évoqué la nécessité d'une démarche collective, constructive et invité le directeur à participer au prochain CIAS. Nous avons rappelé le profond attachement de notre organisation à l'action sociale interministérielle et ministérielle et aux instances qui en font la force. Nous avons également précisé que l'idéal serait que les agents n'aient plus besoin d'action sociale en ayant un pouvoir d'achat suffisant pour vivre correctement mais que c'est bien loin d'être le cas.

Le directeur remercie de ces interventions et indique que les marges de manœuvre sont très limitées compte tenu des contraintes du contexte budgétaire mais qu'il était cependant prévu de réfléchir et même de travailler sur des mesures transversales, notamment concernant les bas salaires ; en effet, certains secteurs ont déjà été concernés par des mesures catégorielles.

Nous avons rappelé notre revendication d'une amélioration de la grille (C, B, A) dans son ensemble même si son application peut se traduire dans un plan pluriannuel.

Le directeur reprend en donnant l'information d'une réunion en Juillet sur différents sujets afin de mettre en place un agenda partagé et de reprendre des échanges sur « *la refondation* » et le concept de « *PLF et Fonction publique* ». Il reconnaît que, faute d'informations à différents niveaux (y compris dans les services), le dialogue social est en berne partout. Il souhaite, par ailleurs, « *déconstruire certaines mauvaises idées sur la dérégulation de la masse salariale* ». Sa volonté est de préserver un dialogue social de qualité même si on ne peut mettre de l'argent sur la table. Il portera la voix de la DGAFP sur les différents sujets et souhaite pouvoir trouver du soutien ; il reconnaît que, pour avoir des accords, il doit y avoir du concret. (NAO ?). Il espère pouvoir également échanger sur les différentes thématiques liées à la QVCT et la SST.

Il met en avant le sujet de l'I.A. qu'il souhaite porteur et dont il souhaite encadrer la pratique car l'impact sur de nombreux métiers sera non négligeable. Il aimerait manifestement que la Fonction publique française soit à l'avant-garde sur cette thématique.

Sur l'action sociale, il reconnaît ne pas encore maîtriser totalement le sujet mais signale qu'il s'agit du budget le plus important de son ministère, qu'il semble y avoir un problème de gouvernance et d'efficience (met-on l'argent là où il est le plus utile ? Quelles sont les cibles ? Comment les toucher ?). Il indique vouloir vraiment défendre L'ASI et suivra le dossier avec attention, laissant entendre qu'il fera son possible pour participer au prochain CIAS.

Sur la PSC, il a participé au COSUI et a été très choqué de certains propos, les cahiers des charges ayant été vus et validés par plusieurs directions à plusieurs niveaux. Sur le choix des opérateurs, il ne peut que regretter que certaines mutuelles historiques n'aient pas été au niveau des concurrents notamment ALAN dont il souligne l'excellente qualité de service.

Concernant la QVCT, nous avons argumenté que l'on ne peut parler de qualité de vie au travail alors même que l'on malmène le personnel en lui faisant subir des restructurations, des réductions d'effectifs et des dégradations de ses conditions de travail. Nous insistons sur le fait que le travail ne doit pas être un risque, en dehors de certains métiers évidemment ciblés, mais qu'aujourd'hui des gens sont blessés, ou pire, meurent au travail (dans l'enseignement notamment). Le sujet relève donc bien plus de la santé et de la sécurité au travail que de la QVCT.

La parole est donnée aux représentants de L'UFR...

Les camarades de l'UFR-FO, après avoir présenté leur structure au Directeur, ont développé les revendications spécifiques aux pensionnés de la Fonction publique de l'Etat, ainsi que la principale préoccupation des retraités liée au pouvoir d'achat :

Pour les chèques vacances

Le décret retirant aux seuls pensionnés de la Fonction Publique de l'Etat le bénéfice des chèques vacances est discriminatoire et injuste, ciblant une fois de plus les pensions les plus faibles, pour un impact économique très limité. L'UFR-FO en demande expressément l'abrogation.

Pour la carte des pensionnés

Nous avons rappelé que le fonctionnaire retraité reste un fonctionnaire car il relève du Code des pensions. Cela doit se concrétiser, lors de son départ à la retraite, par la délivrance d'une carte de pensionné de la Fonction publique de l'Etat qui maintient le lien entre le pensionné et son administration d'origine (ou son statut d'origine). Ce document doit permettre également l'accès aux activités de loisirs, de culture ou autres prestations d'action sociale dont il pourrait être bénéficiaire.

Action sociale

En ce qui concerne l'action sociale, nous avons insisté sur l'exigence, maintes fois formulée depuis plusieurs années, de la réintégration des retraités dans toutes les instances nationales et locales : CIAS – SRIAS – CLAS.

Nous rappelons que les pensionnés sont statutairement des ayants droit de l'action sociale.

Nous déplorons que les pensionnés ne disposent que de peu d'information, voire aucune, de leurs droits à cet égard et des prestations qui leur sont ouvertes et sont sous-utilisées. Nous demandons qu'une information annuelle optimale et individuelle soit organisée pour tous les pensionnés tant au plan national que par les relais locaux.

Nous demandons également un aménagement des critères – de ressources notamment – pour élargir davantage l'accès à certaines prestations comme l'aide au maintien à domicile.

Protection Sociale Complémentaire

La réforme de la protection sociale complémentaire devait, selon les dires de la ministre de l'époque, améliorer le pouvoir d'achat des agents avec la participation de l'Etat employeur à hauteur de 50% de la cotisation.

Par souci d'équité et pour un meilleur accès aux soins, l'UFR-FO revendique l'instauration d'un crédit d'impôt sur la cotisation de complémentaire santé des pensionnés et retraités de la Fonction publique de l'Etat.

Nous avons relayé l'incompréhension et la colère des pensionnés par le choix de ALAN comme opérateur de la complémentaire santé au ministère des Finances. Cette start-up à but lucratif est déficitaire depuis sa création, elle est alimentée par des fonds de pensions à l'avidité avérée. Ce choix a écarté la mutuelle historique aux valeurs mutualistes et de solidarité solidement ancrée.

Les pensionnés /retraités disposent d'un délai d'un an pour adhérer au nouvel opérateur et bénéficier des termes de l'accord PSC.

Une information rapide et précise doit être adressée à tous les pensionnés leur permettant, dans un temps contraint, de comparer les différentes offres qui leur seront proposées et de choisir, en toute connaissance, leur complémentaire santé.

Pouvoir d'achat

Toutes les semaines apparaissent de nouvelles idées pour ponctionner le pouvoir d'achat des retraités, au prétexte qu'ils jouiraient d'un niveau de vie supérieur aux actifs. C'est méconnaître la réalité et cela frise l'indécence.

S'attaquer au pouvoir d'achat des retraités est pour nous une ligne rouge. Après les pertes de pouvoir d'achat subies depuis plus de dix ans, nous n'accepterons pas une nouvelle dégradation en 2026.

Si la suppression de l'abattement fiscal de 10% sur le revenu des retraités semble ne plus être retenue par le premier Ministre, nous continuons d'être vigilant.

Nous réclamons pour 2026 une augmentation des pensions et retraites en rapport avec l'inflation prévue par la loi.

Réponse du directeur

Chèque vacances

Un recours a été introduit par les syndicats devant le Conseil d'Etat. Le jugement doit intervenir dans les semaines à venir, il devrait selon toute vraisemblance annuler le décret Fonction publique pour vice de forme.

Action sociale

Le directeur général a pris bonne note de nos demandes relatives à la représentation des pensionnés dans les instances nationales et locales de l'action sociale interministérielle. Il reconnaît la nécessité de mettre en place une information à destination des pensionnés sur leurs droits.

Carte de pensionnés

S'agissant de la carte de pensionnés, notre interlocuteur s'est étonné des disparités entre administrations et de l'abandon de cette pratique là où elle avait été instituée.

Il est apparu réceptif quant aux initiatives à prendre pour généraliser cette pratique.

PSC

Le directeur a bien compris l'esprit de notre demande d'un crédit d'impôt sur notre cotisation de complémentaire santé. Cependant, il s'agirait d'une décision interprofessionnelle qui ne relève donc pas de la compétence DGAFP et nécessiterait une réforme du code général des impôts.

Pour le choix d'ALAN comme opérateur de la complémentaire santé, le directeur comprend l'émotion provoquée par l'éviction des mutuelles historiques. Il rappelle la légalité des appels d'offres pour le choix des opérateurs, et nous signale la rapidité des remboursements où ALAN évolue déjà. Le directeur nous déclare être conscient du besoin rapide d'information complète auprès des pensionnés et s'engage à la réaliser.

Pouvoir d'achat

Concernant la revalorisation des pensions et retraites le directeur attend la présentation du budget 2026 prévue pour le 15 juillet. Une année « *blanche* » pour les fonctionnaires est prévisible et l'on peut craindre que les retraités soient également impactés. Lui-même est dans l'incertitude sur le maintien de son budget.

